

Municipales 2026

10

propositions

pour une

désescalade numérique

Ne laissez pas l'intelligence artificielle écrire votre programme.

10 propositions pour une désescalade numérique

Depuis 20 ans, à rebours de toutes les promesses qui accompagnent la numérisation, le recours massif à internet, au smartphone et aux réseaux sociaux accélère l'effondrement du lien social et la fascisation de la société. Porté par des multinationales hégémoniques, le numérique a servi à démanteler et privatiser les services publics, à accélérer les flux de marchandises et à disqualifier bon nombre de savoir-faire. Nous assistons à une captation des cerveaux et des liens communautaires au bénéfice de ces entreprises. Les soirs d'élections, nous en sommes réduits à croiser les doigts pour que les capacités de surveillance orwelliennes développées ces deux dernières décennies ne tombent pas, prêtes à l'emploi, entre les mains d'un gouvernement d'extrême droite.

Au niveau de ses chaînes d'approvisionnement et de ses impacts écologiques, l'industrie numérique planétaire, avec sa croissance exponentielle, est

une bombe climatique et toxique. Des mines aux data centers en passant par la production de semi-conducteurs, elle asservit une main-d'œuvre précaire, siphonne des quantités colossales d'eau et d'énergie, accumule des montagnes de déchets.

En démultipliant et en accélérant toutes ces tendances, le déploiement de l'intelligence artificielle (IA) promet des lendemains plus sombres encore. En deux mots : la société numérique d'aujourd'hui est insoutenable, celle qui vient s'annoncer cauchemardesque.

N'attendons plus : il devient urgent de freiner.

Des propositions : Pourquoi ? Pour qui ?

Les menaces que fait peser l'industrie numérique sur le vivant, l'emploi ou les libertés fondamentales peuvent sidérer en donnant

le sentiment de phénomènes planétaires insaisissables. Pourtant, agir à l'échelle locale, à partir des communautés dans lesquelles nous vivons, est non seulement possible, mais décisif. C'est l'échelle la plus efficace pour sortir de l'impuissance et recréer des liens fragilisés par le déferlement technologique. Pour se donner les moyens, progressivement, de reprendre la main sur les objets qui nous entourent et sur nos besoins fondamentaux.

C'est dans cette perspective qu'est rédigée cette boîte à outils pour une désescalade numérique. Elle vise à nourrir la réflexion des élu-es et des candidat-es qui élaborent leur programme en vue des prochaines élections municipales. Ce travail inédit est le fruit d'une réflexion collective menée depuis un an par une trentaine d'associations et collectifs spécialisés dans l'analyse des impacts de ces technologies. Nous espérons que ces propositions inspireront votre équipe, que vous y puiserez librement pour composer votre programme, tout en respectant l'esprit d'urgence écologique et de justice sociale qui les anime.

Des propositions concrètes

Nous avons cherché des mesures immédiates et applicables qui puissent emporter l'adhésion du plus grand nombre.

Certaines d'entre elles visent simplement à **limiter la dépendance à l'informatique** pour rétablir une sécurité élémentaire face au risque de cyberattaques et de pannes des réseaux (d'électricité, de télécommunication...).

D'autres visent à **garantir l'accès aux droits sociaux et aux services publics** sans numérique. D'autres encore servent à **valoriser l'humain et à construire des emplois pérennes** à l'échelle des communes.

D'autres, enfin, veulent **contribuer à limiter les dégâts écologiques et sanitaires du numérique**.

Certains points de ce programme permettent de réaliser des économies parfois substantielles, quand d'autres propositions appellent des investissements. Elles nécessitent, de toute façon, d'être adaptées à la taille et aux spécificités de votre commune.

01

Sécuriser les services publics essentiels « hors réseau »

Pourquoi ?

En avril 2025, la péninsule ibérique (Espagne, Portugal, Andorre) a été privée de courant pendant 24 heures. Partout, les cyberattaques des services publics se multiplient, quand ce ne sont pas des bugs qui entraînent des conséquences démesurées. Dans les années à venir, des conditions climatiques de plus en plus incertaines pourraient mettre les infrastructures électriques et numériques à rude épreuve. Il est clair que les services essentiels devraient dépendre le moins possible de la disponibilité d'internet, des réseaux mobiles ou

de l'électricité, ou pouvoir fonctionner en mode dit « dégradé ».

Il est de la responsabilité d'une commune d'assurer au mieux la continuité des services publics.

En cas de besoin, la vie doit pouvoir continuer hors réseau : fourniture d'eau, accueil des enfants à la crèche ou à l'école, livraison de repas, soins aux anciens, fonctionnement des alertes et des secours...

Les mesures

Pour faire face aux aléas, la municipalité s'engage à faire le nécessaire pour sécuriser les services, en travaillant dans 3 directions :

1. Limiter la dépendance aux réseaux informatiques et électriques dans son fonctionnement normal.

Par exemple, ne pas rendre les réseaux d'eau dépendants du fonctionnement de data centers en utilisant des applications inutiles, ne pas verrouiller les accès aux locaux par des systèmes électroniques... La municipalité devrait choisir des systèmes sobres et efficaces.

2. Garantir un fonctionnement hors réseau. Ce mode hors réseau devrait être testé de manière régulière pour recueillir le retour d'expérience de la population. La municipalité pourrait, par exemple, organiser des simulations grandeur nature : une journée par an sans électricité.

3. Tenir compte des risques de rupture de réseaux dans le plan de sauvegarde municipal en renforçant le rôle de la solidarité de voisinage.

02

Assurer une gestion municipale sobre et dégafamisée

Pourquoi ?

Les « GAFAM » désignent les multinationales dominantes dans le secteur du numérique : Google (Alphabet), Apple, Facebook (Meta), Amazon et Microsoft.

Devenues depuis une quinzaine d'années les entreprises les plus riches du monde, elles ont accumulé un pouvoir supérieur à celui de bien des pays. Elles sont aujourd'hui l'une des pires menaces pour la démocratie, du fait de leur modèle économique fondé sur la manipulation des masses et la collecte de données. A fortiori quand leurs dirigeants affichent leur soutien à l'extrême droite étasunienne (Meta, X...) ou renforcent le totalitarisme du gouvernement chinois (TikTok).

Algorithmes opaques, captation des données personnelles, captation de l'attention, capitalisation sur les conflits et la polarisation de la société : les réseaux sociaux des GAFAM

posent de graves problèmes qui rendent désormais leur utilisation inacceptable.

Aujourd'hui, les institutions publiques ne peuvent plus se permettre d'adosser leur communication à Meta (Facebook, Instagram, WhatsApp), de collecter des données pour cette entreprise et d'inciter la population à en devenir cliente.

D'autre part, les grandes entreprises du numérique sont au cœur de la crise écologique : leur consommation électrique double tous les 4 ans, leurs besoins en métaux et en composants causent des pollutions et des conflits partout sur la planète.

La municipalité s'engage donc à développer des efforts de sobriété et à « dégafamiser » aussi bien ses outils de communication que ses systèmes informatiques en interne.

Les mesures

1. Nommer un·e conseiller·e municipal·e délégué·e au numérique chargé·e de planifier la désescalade numérique et la sécurisation des services publics hors réseau.

2. S'appuyer sur les canaux traditionnels pour diffuser des informations au public : journal municipal envoyé par voie postale, affichage dans l'espace public, communiqués vers la presse locale... La municipalité s'appuie également sur des canaux numériques ne permettant pas la collecte massive de données. Par exemple, la création d'une newsletter sur inscription et l'utilisation de réseaux sociaux basés sur des outils libres et maintenus par des organisations à but non lucratif, comme Mastodon (<https://mastodon.social/>) ou bien Mobilizon (<https://mobilizon.fr/>) (spécialisé sur les événements).

3. Remplacer les logiciels propriétaires (Windows, Word, outils Google...) **par des logiciels libres** dans ses bureaux et ses services. Il en va de la sécurité de nos données, dont le stockage sur des serveurs majoritairement étasuniens n'offre aucune garantie. C'est également une mesure d'économie appréciable, puisqu'elle permet de s'affranchir du paiement des licences propriétaires et de l'obsolescence rapide induite par la mise à jour obligatoire des logiciels (raisons pour lesquelles, depuis 2005, la Gendarmerie a déployé Linux sur près de 80 000 postes de travail). Pour tous les outils du quotidien (cartographie, formulaires, sondage de dates,

etc.), la municipalité utilise les logiciels libres (par exemple ceux de l'association Framasoft). La municipalité s'engage également à former son personnel municipal.

4. Commander un audit sur les usages du numérique dans les services municipaux en début de mandat. L'objectif (à apprécier selon la taille de la municipalité) : cibler les efforts de dégafamisation et de sobriété sans engendrer de dysfonctionnements.

5. Intégrer le poids du numérique dans le BEGES de la Ville (le BEGES réglementaire, imposé par la loi L.229-25 du Code de l'environnement, est une évaluation des émissions de gaz à effet de serre sur un périmètre donné).

6. Veiller à l'accessibilité et à l'écoconception du site internet de la municipalité.

7. Réinstaller ou conserver des panneaux d'information peu énergivores et intégrer les aspects écologiques dans la rédaction du cahier des charges pour le marché de mobilier urbain.

8. Ne distribuer ni tablette ni second téléphone aux élu·es du conseil municipal, sauf en cas de besoin spécifique.

03

Garantir un service public humain

Pourquoi ?

En 2025, environ 17% des Français, soit plus d'une d'une personne sur six, rencontrent des difficultés avec le numérique et 13% de la population française ne possède pas de smartphone.

Faire reposer l'accès à un service sur la présentation d'un QR code ou l'envoi d'une photo signifie donc exclure plus d'une personne sur dix de son usage.

Pourtant, aucune loi n'oblige à utiliser un smartphone. S'en passer relève au contraire d'une liberté fondamentale et constitue un droit à faire respecter. C'est la raison pour laquelle plusieurs associations luttent pour un « droit à la non-connexion » (Collectif nantais de vigilance citoyenne) ou un statut opposable d'objecteur du numérique (Halte au contrôle numérique).

D'autre part, les rapports du Défenseur des droits montrent depuis des années que la numérisation des services publics accentue les inégalités

sociales et renforce le non-accès au droit.

Enfin, la numérisation des services publics peut avoir des conséquences aussi néfastes en interne qu'en externe : formatage des prestations, incapacité à intégrer les situations complexes, temps passé à gérer des applications contraignantes, voire des bugs, au détriment des services aux usagers, dégradation des services et des conditions de travail.

Depuis octobre 2023, les habitant-es de Villeurbanne profitent d'un « droit au non-numérique ». Concrètement, la ville offre systématiquement une alternative non-numérique à ses citoyens : un guichet, une ligne téléphonique ou un service dédié aux courriers.

Les mesures

S'inspirant de cette expérimentation, la municipalité peut :

1. Limiter au maximum l'usage des plateformes en ligne et des applications pour les services courants :

accès à la piscine, à la bibliothèque, cours et ateliers municipaux, réservation de salles...

2. Ne pas utiliser d'IA pour interagir avec le public,

à des fins d'exemplarité et d'économie de ressources. En pratique, pas de chatbots, ni d'accueil téléphonique automatisé, ni de Chat GPT ou autres outils assistants / IA générative. Ceci invite à garantir des postes de secrétaires de mairie valorisés, bien rémunérés et motivants.

3. Élaborer une charte d'usage des outils numériques avec les agents municipaux en début de mandat.

L'objectif : prendre en compte leurs besoins pour alléger leur charge liée au numérique (nombre de mails à traiter, multiplicité des applications, etc.).

17%

des français rencontrent des difficultés avec le numérique

13%

des français ne possèdent pas de smartphone

=

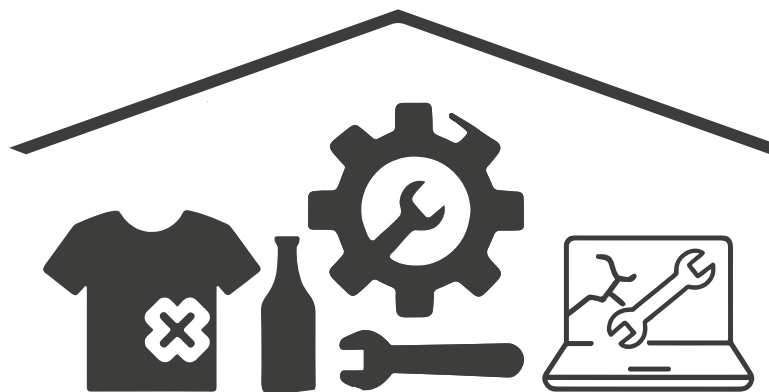
exclusion de plus d'1 personne sur 10 si le service repose uniquement sur le numérique

04

Favoriser les emplois, pas les IA

Pourquoi ?

De plus en plus d'emplois sont vidés de leur sens ou supprimés par le recours des entreprises à l'intelligence artificielle et aux objets connectés. Pour contribuer à la création de métiers pérennes et utiles sur son territoire, la municipalité peut favoriser la création de filières techniques dans les métiers qui manquent cruellement aujourd'hui : la réparation, le réemploi, la conception d'objets simples et réparables ou encore la restauration du bâti ancien.



Les mesures

1. Créer immédiatement un guichet de services informatiques pour aider les habitant-es de la commune à dégafriser et à faire durer leurs appareils, à se protéger contre les publicités et les escroqueries.

2. Créer ou faciliter la création d'une Maison du réemploi dédiée aux métiers de la réparation et du recyclage, regroupant activités artisanales, commerciales et formation. Ces activités impliquant de nombreuses compétences, des connaissances et des savoir-faire précis nécessitent d'être valorisés. Selon le contexte et l'histoire locale, la commune pourrait se spécialiser dans une famille d'objets ou de matériaux spécifiques : textile, bois, métal, mobilier... Elle pourrait encourager la mise en place de **filiales de recherche et d'apprentissage** en nouant des partenariats avec la Chambre des métiers, des pôles universitaires, des corporations d'artisans. Qu'elle s'exerce sous la forme d'ateliers municipaux ou d'une SCIC dont la mairie serait sociétaire, cette

Maison du réemploi pourrait proposer au public des services de dépannage, réparation, revente de meubles, appareils et autres objets. La Maison du réemploi pourrait en partie être financée par les éco-organismes et s'auto-financer par la revente et la réparation de matériel.

3. Répondre à la croissance préoccupante des flux de déchets électroniques par la collecte et la réparation de matériel. La Maison du réemploi peut mobiliser et transmettre des compétences informatiques pour lutter contre l'obsolescence logicielle et pour réparer et reconditionner smartphones, tablettes et ordinateurs.

4. Créer une politique de transport municipal par la mise en place de navettes ou d'un covoiturage basé sur un réseau humain.

05

Assurer la sécurité sans vidéo-surveillance

Pourquoi ?

Souvent à la demande d'une partie de leurs administré·es, les municipalités consacrent depuis 20 ans un budget croissant à la vidéosurveillance. Pour un village, l'installation d'une quinzaine de caméras avoisine les 100 000 euros. Dans une ville de 10 000 habitants, il faut compter près d'un million d'euros pour 80 caméras et un centre de supervision.

La vidéosurveillance algorithmique (permettant la reconnaissance des visages) telle qu'installée dans certaines grandes villes, coûte entre 25 000 et 40 000 euros par caméra, sans compter les logiciels d'analyse, leur maintenance, la formation des opérateurs et opératrices de supervision.

Même si les deux tiers de ces dépenses peuvent être pris en charge par des subventions de l'État et des collectivités, elles n'en sont pas moins financées par nos impôts.

Pourtant, de nombreuses recherches ont montré que ces caméras n'ont en réalité presque aucune efficacité. Selon une étude commandée par la gendarmerie, la vidéosurveillance n'a contribué à élucider des enquêtes que dans 1% des cas. Leur présence, souvent considérée comme dissuasive, ne fait en réalité que déplacer les problèmes de délinquance de quelques mètres ou de quelques rues. Ainsi, pour agir sur la sécurité et le sentiment de sécurité, par exemple dans la lutte contre le trafic de drogue, il est plus efficace de renforcer les moyens humains de la police municipale.

La municipalité s'engage à n'investir ni dans la vidéosurveillance ni dans l'escalade vers la vidéosurveillance algorithmique. Elle peut ainsi profiter des économies réalisées pour mobiliser des moyens humains pérennes de lutte contre la violence.

1%

**des enquêtes sont élucidées
grâce à la vidéosurveillance**

**Coût de la vidéosurveillance
pour une ville de**

**10 000
habitants**

=

1 000 000 €

La municipalité peut soutenir les initiatives permettant aux familles et aux habitant·es de se réunir et de s'entraider quand elles sont touchées par les addictions, le sexisme, le racisme, la délinquance et la violence.

Les mesures

1. Mettre à disposition des locaux et des infrastructures municipales pour les initiatives de quartier favorisant l'entraide :

repas, bourses d'échange, événements de solidarité, groupes de discussion...

2. Embaucher des médiatrices et médiateurs de quartier pour animer des réunions de soutien mutuel.

3. Créer des Maisons des Jeunes et de la Culture.

4. Prendre en compte la violence institutionnelle et sociale dans le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) afin de mettre en place un environnement sécurisant plutôt que sécuritaire : prévention des expulsions locatives, rapprochement avec les communes voisines pour la prévention des rixes, travail du service Jeunesse en lien avec les élèves exclus et ceux en décrochage scolaire.

5. Quand la vidéosurveillance est déjà déployée, s'engager à ne pas coupler le réseau de caméras avec des systèmes de vidéosurveillance algorithmiques (reconnaissance des visages), y compris dans le cadre de grands événements tels que prévus par la loi « JO ».

06

Bannir les écrans publicitaires de l'espace public et des transports en commun

Pourquoi ?

Selon un sondage BVA de 2023, 85 % des Français sont favorables à l'interdiction des écrans numériques publicitaires dans l'espace public. Non seulement leur implantation n'a pas d'intérêt pour la collectivité, mais leurs impacts s'avèrent clairement négatifs.

D'après l'Agence de la transition écologique (ADEME), les 15 000 écrans publicitaires installés en France émettent chaque année autant de CO2 que 1200 Français, consomment autant de ressources minérales que 32 000 personnes et autant d'électricité que 3 500 logements.

Ces écrans nuisent aussi aux insectes et aux oiseaux en créant de la pollution lumineuse.

De plus, les campagnes qui sont diffusées incitent à la surconsommation et favorisent le plus

souvent les grandes enseignes au détriment des petits commerces qu'il faudrait soutenir.

Plusieurs villes en France (Grenoble, Lyon, Bordeaux...) ont pris des mesures pour interdire ou fortement limiter les écrans numériques publicitaires dans l'espace public, notamment pour des raisons environnementales, énergétiques ou de pollution visuelle.

La municipalité s'engage à mobiliser l'outil juridique qu'est le Règlement Local de Publicité (RLP) pour interdire les écrans publicitaires digitaux.

Chaque année,
les émissions des

15 000
écrans
publicitaires
français

=



les émissions de
CO2 de

1 200

personnes par an en France



la consommation de
ressources minérales de

32 000

personnes par an en France



la consommation
d'électricité de

3 500

logements français par an

07

À l'école, favoriser une éducation ouverte et créative

Pourquoi ?

Aujourd'hui, un foyer en France comporte en moyenne dix écrans. D'après Santé publique France, les enfants de 6 à 17 ans passent en moyenne 4h11 par jour sur un écran, hors temps scolaire. Cette surexposition est à l'origine d'un véritable effondrement de la santé chez les enfants : déficits de sommeil, sédentarité, problèmes de vue et d'obésité, altération des capacités socio-émotionnelles et du développement du langage, addictions, dépression et anxiété.

Il est important que l'école primaire, financée

par la municipalité, ne contribue pas à cette surexposition en mettant les enfants devant des écrans en classe, ou en demandant à faire les devoirs sur internet le soir. En effet, en plus de son coût économique et écologique considérable, le recours au numérique n'a pas fait la preuve de ses bénéfices éducatifs. C'est la raison pour laquelle la Suède, qui avait parié sur le numérique à l'école, est finalement revenue en arrière, supprimant les dispositifs numériques et remettant les livres au cœur de l'éducation.



6 à 17 ans = 4h11 d'écran par jour

hors temps scolaire



Les mesures

En termes d'orientations et d'équipements, la municipalité s'engage à :

1. Dépenser prioritairement pour permettre l'accès des élèves à des sorties culturelles et sportives, à des séjours de pleine nature, et à des équipements de loisirs (piscines, terrains de sports, bibliothèques) pour les écoles et les centres de loisirs.

2. Organiser une colonie « digital detox » pour les 15-18 ans (chantiers participatifs) et une « semaine sans écrans » dans les centres de loisirs.

3. Former les agent-es travaillant au contact des enfants afin qu'ils-elles n'utilisent pas leur portable en leur présence.

4. Limiter, voire supprimer, les supports numériques à l'école primaire (pas d'achat de packs de tablettes ou de packs

d'ordinateurs portables, de tableaux numériques interactifs, pas de déploiement de wifi à l'école et de l'Environnement numérique de travail...).

5. Proscrire les dispositifs biométriques pour l'accès à la cantine.

6. Informer les enfants, les familles et l'ensemble du public sur les enjeux globaux du numérique en balayant l'ensemble des facettes, notamment les impacts environnementaux et sociaux des appareils et de la gestion des données.

7. Dégafamiser les outils numériques utilisés à l'école, en proposant aux enseignants d'être formé-es aux logiciels libres.

8. Intégrer ces aspects dans le PEdT (projet éducatif territorial).

08

Lutter contre l'airbnbisation de l'habitat

Pourquoi ?

L'accès à des logements de qualité pour tous et toutes est une priorité absolue. Mais l'arrivée des plateformes de location touristique aggrave considérablement une situation déjà tendue, du fait de la pénurie de logements abordables. Ces dernières années, le nombre d'annonces de location courte durée a augmenté de 48% en France, tandis que le nombre d'appartements disponibles en logement permanent a chuté d'environ 40%.

La municipalité devrait protéger activement la possibilité de se loger contre les plateformes locatives, telles qu'Airbnb, qui rendent des quartiers, voire des communes entières, inaccessibles aux habitant·es.

+ 48%
de logements courte durée



- 40%
de logements permanents

Les mesures

Pour préserver l'offre de logements permanents et réguler les meublés de tourisme, la municipalité s'engage à utiliser pleinement les possibilités de la loi Le Meur (2024) :

1. Fixer le nombre maximal de jours de locations touristiques des résidences principales à 90 jours.

2. Désigner des zones réservées à la construction de résidences principales et fixer des quotas de meublés de tourisme.

3. Si la situation l'exige, du fait d'une spéculation immobilière et d'une pénurie de logements importantes, **porter au sein de**

la communauté de communes ou d'agglomération l'adoption d'un mécanisme de compensation pour le logement locatif. Il s'agit d'un mécanisme réglementaire qui consiste à obliger les propriétaires voulant louer toute l'année leur logement en meublé de type Airbnb à produire un nouveau logement de surface équivalente et situé dans la même commune (tel que voté par la Communauté d'Agglomération Pays basque (CAPB) en mars 2022).

4. Dans les villes étudiantes, inciter les propriétaires à louer un même bien 9 mois pour les étudiants en « bail mobilité » et 3 mois en location courte durée, pour faciliter l'accès aux logements étudiants dans la ville.

09

Refuser l'installation de data centers sur la commune

Pourquoi ?

À l'occasion du sommet Choose France, le 13 mai 2024, Emmanuel Macron a invité des entreprises comme Microsoft et Amazon à implanter des data centers en France. Chacun de ces centres de données, immenses entrepôts abritant des serveurs informatiques, peut consommer autant d'électricité qu'une ville comme Rouen ou Bordeaux (100 à 200 MWh). Avec le déploiement des IA, la consommation d'électricité est en train d'exploser (par exemple, une recherche sur Chat GPT consomme dix fois plus d'électricité qu'une recherche Google). La consommation électrique des data centers pourrait tripler d'ici à 2035 en France, ce qui déboucherait sur la construction de nouveaux réacteurs nucléaires, l'implantation de toujours plus d'éoliennes, l'utilisation de surfaces agricoles encore plus nombreuses pour du photovoltaïque, etc.



1

data center

=



La **consommation électrique**
d'une ville comme
Bordeaux



1 emploi
pour 10 000m²

Le refroidissement des serveurs de ces data centers nécessite aussi d'immenses quantités d'eau. Google a révélé avoir prélevé dans le monde 28 milliards de litres d'eau en 2023, dont les deux tiers d'eau potable, alors que Microsoft rapporte une augmentation de 34% de sa consommation d'eau annuelle.

En tant que véritables installations industrielles, les data centers sont aussi des bâtiments présentant de nombreux risques : cuves de fioul ou de gaz fluorés susceptibles de fuiter, stockage important de batteries au lithium qui peuvent générer d'immenses incendies (comme celui de Strasbourg du 9 au 10 mars 2021).

Enfin, au plan du développement local, les data centers ne génèrent presque aucun emploi (1 Emploi Temps Plein pour 10 000 m² occupés en moyenne).

La municipalité s'engage donc à ne pas faire peser ces surconsommations et ces risques sur le territoire, alors même que l'intérêt collectif de l'IA est loin d'être démontré et que son déploiement n'a fait l'objet d'aucune décision démocratique.

Les mesures

Pour contrer la prolifération des data centers, malgré la récente Loi de simplification de la vie économique, la municipalité peut :

1. Interdire la construction de data centers de plus de 2000 m² ou de 2 mégawatts de puissance installée dans le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), le Schéma d'aménagement du territoire (à la différence de petits data centers de colocation et d'éventuels projets importants pour les usages publics) et le PCAET.

2. Porter un moratoire à l'échelle du territoire (communauté de communes ou d'agglomération) sur la construction de data centers de plus de 2000 m³ ou de 2 mégawatts, afin d'alerter sur l'impasse écologique de la croissance exponentielle de la consommation de données et de construire au niveau parlementaire un programme de décroissance du data mining (la collecte massive de données numériques).

3. Promouvoir et soutenir des alternatives : de nombreux collectifs, associations ou organisations proposent des alternatives locales, low tech et décentralisées, qui ne reposent pas sur des besoins de stockages de données à grande échelle.

4. Faire appel à des associations et des experts pour informer les habitants du territoire sur l'enjeu écologique / climatique des services fondés sur la collecte massive de données et le recours massif à l'IA.

10

Limiter les antennes-relais et l'exposition électromagnétique

Pourquoi ?

En 20 ans, trois nouvelles générations de réseaux mobiles ont été déployées. Rien qu'entre 2014 et 2024, la consommation moyenne de données mobiles par personne a été multipliée par 25, alors même que le smartphone est la manière la plus énergivore de se connecter. L'internet mobile consomme dix fois plus d'énergie que le wifi, lui-même bien plus énergivore que le filaire. La consommation colossale de ressources causée par ce trafic de données, essentiellement lié à l'internet mobile et au streaming sur smartphone, s'accroît avec chaque implantation d'antenne-relais. Selon le Haut Conseil pour le climat, « l'impact carbone du déploiement de la 5G pourrait s'élever entre 2,7 Mt éqCO₂ et 6,7 Mt éqCO₂ en 2030 » et « risque d'avoir un effet

important sur la consommation d'électricité en France, entre 16 TWh et 40 TWh en 2030 ».

Les ondes électromagnétiques sont par ailleurs classées « cancérogènes possibles » (groupe 2B) depuis 2011 par le Centre International de la Recherche contre le Cancer (CIRC).

En 2018, l'Agence nationale de sécurité sanitaire évaluait en France à 5% la population dite électro-hypersensible, parfois victimes d'une grande souffrance physique conduisant à une exclusion sociale.

La résolution 1815 du conseil de l'Europe et la loi française Abeille du 9 février 2015 préconisent une sobriété en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques.

Les mesures

Pour lutter contre la consommation d'énergie et le réchauffement climatique et pour appliquer le principe de précaution, la municipalité s'engage à :

1. En cas de projet d'implantation d'antenne-relais, exercer le droit du maire (d'après l'arrêté ministériel du 12/10/2016) consistant à demander à l'opérateur de réaliser une simulation des expositions générées par la future installation et publier toutes les informations par voie d'affichage et dans le journal municipal.

2. Exiger des bailleurs, avant tout déploiement d'antennes sur une toiture, **une transparence de l'information et une concertation préalable** avec les locataires.

3. Introduire des dispositions dans le PLUI afin de limiter l'implantation dans les zones naturelles et de mettre en place des zones préférentielles (ex : zones industrielles) éloignées des lieux de vie et des zones naturelles. Maintenir des zones blanches ou grises sur le territoire.

4. Appliquer la loi Abeille de 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques : wifi interdit dans les espaces accueillant des enfants de moins de trois ans ; wifi désactivé hors temps d'utilisation pour des activités pédagogiques dans les écoles primaires.

5. Sensibiliser les services municipaux et sociaux à l'accueil et l'orientation des personnes dites électro-hypersensibles.

6. Rendre les connexions filaires prioritaires dans les établissements municipaux.

7. Se mobiliser en tant qu' élu contre le déploiement des futures générations des réseaux mobiles : 5G, 6G, etc. et contre l'arrêt des réseaux 2G et 3G. Ce dernier implique de jeter des millions de téléphones et de mettre à niveau ou de jeter des centaines de milliers d'autres appareils équipés pour les 2G-3G (machines à café, lampadaires, containers, terminaux bancaires...).

Conclusion

La numérisation de plus en plus importante de nos vies quotidiennes et des services publics ne doit plus passer sous les radars démocratiques. La manière dont nous faisons société ne peut plus être décidée par cette poignée de chefs d'entreprise qui déploient leurs appareils et leurs applis à l'échelle de la planète. Depuis vingt ans, le déploiement frénétique de ces systèmes crée un profond malaise dans une partie importante de la population : les laissé-es pour compte des services « dématérialisés », ceux et celles que les nouvelles technologies ont mis au chômage, les personnes souffrant d'addictions en ligne (jeux d'argent, pornographie, jeux vidéos, réseaux sociaux...), les victimes de violences en ligne, les personnes électrosensibles - et leur entourage.

D'autre part, tant que cet enjeu central ne sera pas traité, nous resterons incapables de réduire nos consommations de ressources et de contribuer à un monde plus juste à l'échelle globale.

Ajoutons que, dans un contexte de baisse des ressources des communes, le numérique impose des surcoûts inutiles qu'il est urgent de limiter.

C'est pourquoi nous faisons le pari que les électeurs et électrices seront nombreux à voir dans ce programme des mesures élémentaires de prudence, d'économie, de solidarité, de justice sociale et de santé publique.

10 propositions pour une **désescalade numérique**

- 01.** Sécuriser les services publics essentiels « hors réseau »
- 02.** Assurer une gestion municipale sobre et « dégafamisée »
- 03.** Garantir un service public humain
- 04.** Favoriser les emplois, pas les IA
- 05.** Assurer la sécurité sans vidéo-surveillance
- 06.** Bannir les écrans publicitaires des espaces publics et des transports en commun
- 07.** À l'école, favoriser une éducation ouverte et créative
- 08.** Lutter contre l'airbnbsation de l'habitat
- 09.** Refuser l'installation de data centers sur la commune
- 10.** Limiter les antennes-relais et l'exposition électro-magnétique

Sources

Proposition 2

Assurer une gestion municipale sobre et « dégafamisée »

Sur X et l'extrême droite, voir les travaux de David Chavalarias : <https://iscpif.fr/chavalarias/?p=2363> ou <https://hal.science/hal-04629585>

TikTok et le gouvernement chinois : www.lemonde.fr/idees/article/2024/04/26/tiktok-est-bien-une-arme-de-propagande-et-d-espionnage-voire-de-manipulation-politique_6230100_3232.html

Retours d'expérience de la commune de Saint Martin d'Uriage : *Migrer son système d'information vers les logiciels libres*, Claudine Chassagne (2021)

Retours d'expérience d'Échirolles : <https://pretalx.jdll.org/jdll2025/talk/9RWSHF/>
Déclic, Maxime Guedj et Anne-Sophie Jacques, 2020, éditions Les Arènes

Le logiciel libre suffit-il à rendre le numérique acceptable ?
<https://louisderrac.com/conferences/libre-acceptable>

Économies budgétaires : la fin des mises à jour « gratuites » de Windows 10 pourrait occasionner la mise au rebut de 240 millions de PC
www.halteobsolescence.org/fin-windows-10-obsolescence-windows-11/

Autres outils de communication publique intéressants en logiciel libre : pour les inscriptions à des événements, on peut utiliser FramaForms (<https://framaforms.org/abc/fr/>) au lieu de GoogleForms, pour indiquer un lieu / une carte, OpenStreetMap <https://www.openstreetmap.org/> au lieu de Google Maps.

Proposition 3

Garantir un service public humain

Dématérialisation des services publics : trois ans après, où en est-on ?, Défenseur des droits, 2022 : www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/2023-07/ddd_rapport_dematerialisation-2022_20220307.pdf

Dématérialisation des services publics et accès aux droits, 2022 : <https://shs.cairn.info/revue-des-politiques-sociales-et-familiales-2022-4-page-3?lang=fr#s1n1>

La numérisation des services publics, quel impact sur la précarité ? Thomas Lemaire, 2024 technologie.net/articles/2024/services-publics-precarite/

Rapport *Les impacts de la transition numérique sur les métiers de la fonction publique territoriale*, p. 57, CNFPT, octobre 2021
www.cnfpt.fr/sites/default/files/15151-etudev6-compresses.pdf

Le droit au non-numérique :

<https://kdrive.infomaniak.com/app/share/179916/eb4a3648-ca9f-40ef-985c-996be07367ce/preview/pdf/734322>

Proposition 5

Assurer la sécurité sans vidéo-surveillance

Coût de la vidéosurveillance : www.socialter.fr/article/jo-2024-videosurveillance-algorithme-securite-derive

Subventions de l'État et des collectivités : <https://linc.cnil.fr/etat-regions-departements-des-incitations-financieres-multiples-la-videosurveillance>.

Efficacité de la vidéosurveillance : www.lemonde.fr/societe/article/2021/12/22/une-etude-commandee-par-les-gendarmes-montre-la-relative-inefficacite-de-la-videosurveillance_6106952_3224.html

Couplage vidéosurveillance et vidéosurveillance algorithmique : www.laquadrature.net/pasdevsadansmaville/

Proposition 6

Bannir les écrans publicitaires des espaces publics et des transports en commun

Sondage : www.greenpeace.fr/espace-presse/sondage-sobriete-une-ecrasante-majorite-de-francaises-et-francais-favorable-a-une-reduction-des-publicites-lumineuses-plus-de-la-moitie-pour-une-interdiction-des-ecrans-numeriques/?utm_source=chatgpt.com

Étude de l'ADEME, juin 2025 : www.ademe.fr/presse/communique-national/15-000-ecrans-publicitaires-en-france-consomment-annuellement-autant-de-ressources-minerales-que-32000-personnes

Proposition 7

A l'école, favoriser une éducation ouverte et créative

Rapport *À la recherche du temps perdu*, commission d'experts nommée par le Président de la République, avril 2024
www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/actualites/rapport_exposition_ecran.pdf?v=1716987164

Collectif Lève les yeux : www.levelesyeux.com/actualites/2022-03-10-tribune-du-collectif-attention-dans-reporterlecole-surexpose-les-enfants-aux-ecrans/

Le Désastre de l'école numérique, plaidoyer pour une école sans écrans, Philippe Bihouix et Karine Mauvilly, Le Seuil, 2016

Loi Abeille : www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE0000028510224

Le « socle numérique de base » selon l'État dans le cadre du plan France Relance : www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo2/MENN2100919X.htm

Numérique éducatif et Edtech, à quand la fin de l'acharnement ? <https://louisderrac.com/numerique-educatif-et-edtech-a-quand-la-fin-de-lacharnement/>

Proposition 8

Lutter contre l'airbnbisation de l'habitat

Nombre de logements disponibles versus locations de courte durée : <https://edito.seloger.com/conseils-d-experts/immobilier-local/pouvoirs-elargis-maires-offensive-collectivites-fete-finie>

Locations touristiques, ce que change la loi Le Meur : <https://www.actu-juridique.fr/fiscalite/fiscal-finances/locations-touristiques-ce-que-change-la-loi-le-meur/>

Mécanisme de compensation pour le logement locatif au Pays basque : www.alda.eus/la-compensation-quest-ce-que-cest/

Impacts de la loi Le MEUR de 2024 sur les locations de courte durée : <https://derhy-avocat.com/location-saisonniere-airbnb/les-5-points-cles-de-la-loi-le-meur-de-2024-sur-le-regime-de-la-location-de-courte-duree/?cn-reloaded=1>

Loi du 19 novembre 2024 visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale : www.vie-publique.fr/loi/292100-loi-du-19-novembre-2024-airbnb-desequilibres-du-marche-locatif-le-meur

Proposition 9

Refuser l'installation de datacenters sur la commune

Mobilisation pour un moratoire sur les gros data centers, La Quadrature du Net et le collectif Le Nuage était sous nos pieds : www.laquadrature.net/moratoire-data-centers

Cécile Diguët, Fanny Lopez, Laurent Lefèvre. *L'impact spatial et énergétique des data centers sur les territoires*. [Rapport de recherche] ADEME, Direction Villes et territoires durables. 2019, pp. 1-141. hal-02133607

Impact écologique de l'IA, Enquête de Thibaut Prévost : www.arretsurimages.net/chroniques/clic-gauche/le-data-center-va-manger-le-monde

L'esprit qui dévorait la matière, l'IA, une technologie insatiable, Enquête de Celia Izoard : <https://shs.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-2024-2-page-73?lang=fr>

Data centers, 11 chiffres sur leur essor en France et leurs besoins en électricité : www.rte-france.com/wiki-energie/data-centers-11-chiffres-sur-leur-essor-france-leurs-besoins-electricite

Enquête sociale menée à Marseille autour des data centers : <https://lenuageetaitsousnospieds.org/>

Proposition 10

Limiter les antennes-relais et l'exposition électro-magnétique

Consommation de données : Ericsson Mobility Reports (Consommation moyenne en Europe de 900 MB/mois en 2014 contre 23 000 MB/mois en 2024) www.ericsson.com/en/reports-and-papers/mobility-report

Rapport du Haut Conseil pour le climat, *Maîtriser l'impact carbone de la 5G*, décembre 2020 : www.hautconseilclimat.fr/publications/maitriser-limpact-carbone-de-la-5g

Classement du Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) : www.cancer-environnement.fr/fiches/publications-du-circ/classification-du-circ-par-localisations-cancereuses/

Rapports de l'ANSES sur l'exposition aux champs électromagnétiques et l'hypersensibilité électro-magnétique : <https://www.anses.fr/system/files/AP2019SA0006Ra-1.pdf>
<https://www.anses.fr/en/system/files/AP2011SA0150Ra.pdf>

Loi Abeille : www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE0000028510224/

Droits du maire concernant l'implantation d'antennes-relais : www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033241561/2022-05-26/

Arrêt de la 2G-3G : <https://reporterre.net/Arret-de-la-2G-et-3G-la-mise-a-mort-de-millions-d-objets>

Association Priartem : www.priartem.org/spip.php?page=sommaire

Association Criirem : www.criirem.org

10 propositions pour une désescalade numérique

Et si les municipalités devenaient les premiers lieux de résistance à l'escalade numérique ?
C'est dans cette perspective que nous avons rédigé ce programme dont voici les grandes lignes.
Son objectif : proposer des mesures immédiates de prudence, d'économie
et de santé publique pour limiter l'emprise numérique.
Toutes doivent être adaptées au contexte local et à la taille de la commune,
dans un esprit d'urgence écologique et de justice sociale.

www.desescaladenumerique.org

Associations et collectifs « Pour une Désescalade Numérique »

POINT DE M.I.R

CHANGER
DE CAP

TeleCopp

TECNOLOGIE

Commun

art
hum

Halte au contrôle
numérique

Résistance 5G

GÉNÉRATION
lumière

Les yeux

Translucide

STOP 5G

noesya

TECHNOlogos